Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 048-214801748-20251215-2025_15_12_6-DE

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL LE FROID
Séance du 15 Décembre 2025

Membres en exercice : 10
Présents : 10
Adoption : 10 voix
Date de convocation : 8 Décembre 2025
et d'affichage : 8 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-quatre, et le- quinze décembre à 10 h 00, le Conseil Municipal de Saint Paul le Froid, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la convocation de Monsieur Christian PASCON.

Présents : MOULIN David, PASCON Christian, BESTION Marie Josette, BLANC Bernard, RAMADIER Jean Marie, COUVE Pascal, CATHEBRAS Serge, MERLE Antoine, CHARRIER Robert, CHALIER Isabelle
****

2025 15 12 06

Objet de la délibération : Vente de l'ancienne École de Brenac

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la mise en vente de l'ancienne École de Brenac, située au 1 route de Brenac, cadastrée section A n° 318, d'une surface de 570 m², et propriété de la commune.

Le prix du bien est fixé à 60 000 €, correspondant à l'estimation de l'agence immobilière langonnaise, dont 5 000 € correspondant à la commission d'agence, charge vendeur, de ladite agence.

- Décide d'accepter les conditions susvisées de la vente de l'ancienne École du village de Brenac au prix de 60 000 €, en l'état, sachant que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- Décide de laisser le choix du notaire à l'acquéreur pour passer ladite vente.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Christian PASCON,
Maire

MAIRIE DE SAINT PAUL LE FROID (Lozère)